



Actualités Presse - Commune de Coatréven Novembre 2020

12/11/20

■ COATRÉVEN

COVID. Les élus veillent sur leurs administrés

En ces temps de reconfinement, le maire, Yves Le Rolland, et les élus sont attentifs au bien-être de leurs administrés. Le maire n'hésite pas à rendre visite aux personnes seules ou vulnérables, aux handicapés. Tout comme lors du premier confinement, il leur propose de faire leurs courses, alimentaires, pharmacie, poste, etc. là où elles ont l'habitude d'aller. Chaque élu est également très attentif dans son quartier.

Services publics

Les services publics sont ouverts, mairie, agence postale. Les agents communaux sont sur le pont. À l'école, tout est sécurisé, que ce soit en classe, dans la cour ou à la cantine. Le port du masque est généralisé pour les élèves et pour tous aux abords de l'école. La crèche est également ouverte.

Du côté des travaux de rénovation de l'église, le parquet est posé au niveau du chœur. La prochaine étape sera le montage des deux retables et du maître-autel ainsi que la pose du dallage dans toute la nef. La fin des travaux est prévue pour fin 2020.

Quant au déploiement de la fibre optique, les travaux suivent leur cours, certaines habitations pourront en bénéficier pour la fin de l'année ou début 2021.

MAIRIE. 80 masques distribués samedi dernier



Magalie Le Boudec, conseillère municipale, et le maire, Yves Le Rolland, étaient présents samedi matin pour la distribution de masques.

Une distribution de masques a eu lieu en mairie samedi. Environ 80 ont été retirés, « par des personnes âgées pour la plupart », souligne le maire, Yves Le Rolland, lesquels avaient aussi un besoin de parler et de sortir pour un tout petit instant de leur confinement.

Au printemps dernier, la commune avait commandé près de 800 masques. « Il y avait eu lors des distributions précédentes trop peu de personnes

à venir en chercher, continue le maire qui précise qu'il est toujours possible pour les habitants de la commune de venir en retirer en mairie. » Dans la commune le port du masque est obligatoire aux abords de l'école et de la crèche.

Concernant les travaux d'aménagement du bourg, l'avant-projet est parvenu en mairie. Par ailleurs, le permis de construire du local technique a été déposé.

